



Impulseur territorial de dynamiques
sociales et environnementales

*Pôle d'expertise en clause sociale, clause
économie circulaire et marchés réservés*

ATOUT CLAUSES INSERTION

Clauses sociales et marchés réservés

Une clause sociale dans un marché public ou privé représente une opportunité pour le donneur d'ordre de réserver une part du travail généré par le marché à une action d'inclusion. Insérer une clause sociale dans un marché c'est conjuguer efficacement engagement social et performance économique dans une politique d'achats socialement responsables.

Le code des marchés engage les acheteurs à prendre en compte les objectifs du développement durable, notamment dans sa dimension sociale, dans la rédaction de leurs marchés. La clause sociale en favorisant l'insertion des personnes éloignées de l'emploi permet de répondre à cette attente.

UN DISPOSITIF EFFICACE

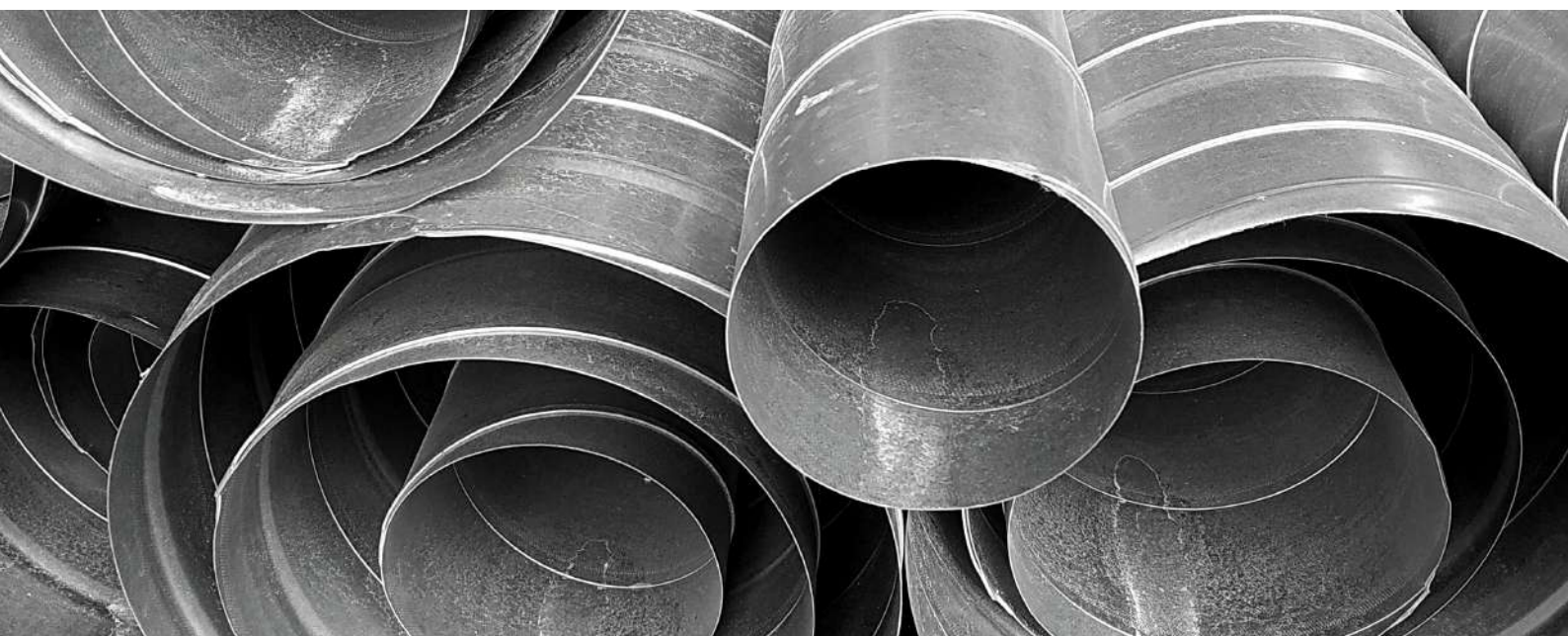
Avec plus de 400 000 heures d'insertion réalisées sur le bassin d'emploi de Rennes en 2019, les clauses sociales sont un vecteur majeur d'intégration pour des personnes en difficulté sociale. En agissant comme moteur pour l'emploi, elles favorisent le dynamisme économique des territoires.



UNE APPLICATION POSSIBLE SUR DE NOMBREUX MARCHÉS PUBLICS OU PRIVÉS

Les clauses sociales peuvent s'appliquer dans les marchés de travaux comme dans les marchés de services :

- **Bâtiments, travaux publics** : électricité, couverture, bardage, étanchéité, entretien du patrimoine bâti, plomberie, assainissement...
- **Services aux entreprises et aux collectivités** : gardiennage, nettoyage, entretien des espaces verts
- **Prestations intellectuelles** : dessin industriel, assistance informatique, urbanisme, médiation



LES MARCHÉS PEUVENT ÊTRE RÉSERVÉS À :

- **Des entreprises adaptées, des établissements et services d'aide par le travail ou des entreprises équivalentes** lorsqu'elles emploient au moins 50 % de travailleurs en situation de handicap.
- **Des structures d'insertion par l'activité économique ou des structures équivalentes** lorsqu'elles emploient au moins 50 % de personnes en difficulté socioprofessionnelle.
- **Des structures de l'Économie Sociale et Solidaire.**

ATOUT CLAUSES EST GARANT DE L'ÉLIGIBILITÉ DES PUBLICS

LES PUBLICS VISÉS PAR LA CLAUSE SOCIALE SONT LES SUIVANTS :



Les personnes bénéficiaires du RSA (ou leurs ayant droits) et des autres minima sociaux (ASS, AAH, ATA, Al...) en recherche d'emploi.



Les personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, notamment les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE) et les Ecoles de la deuxième Chance (E2C).



Les personnes sous-main de justice employées en régie, dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP).



Les bénéficiaires d'une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) en recherche d'emploi, orientés en milieu de travail ordinaire ou pris en charge dans le secteur adapté ou protégé.



Les personnes prises en charges dans le dispositif IAE (Insertion par l'Activité Économique) **ou dans le PLIE** (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Rennes Métropole.



Les salariés des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) lorsqu'ils présentent des difficultés d'insertion professionnelle.



Les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription au chômage) sans activité ou en activité partielle (moins de 6 mois dans les 12 derniers mois).



Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans.



Les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville en recherche d'emploi.



Les personnes ayant le statut de réfugié ou les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

MAIS AUSSI :

Les jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi :

- **sans qualification** (infra niveau 3, soit niveau inférieur au CAP/BEP) et **sortis du système scolaire** depuis au moins 6 mois
- **diplômés**, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur
- **en suivi renforcé** de type PACEA, SMA, SMV, en sortie de dispositif Garantie Jeunes.

En outre, le facilitateur peut valider d'autres personnes rencontrant des difficultés particulières sur avis motivé de Pôle Emploi, des Maisons de l'Emploi, des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), des Missions Locales, de Cap Emploi ou des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH).

Quel que soit le critère administratif retenu, le public des clauses sociales doit être accompagné dans la résolution de ses freins à l'emploi et dans la construction de son projet professionnel.

ATOUT CLAUSES ÉCONOMIE CIRCULAIRE

UN ENGAGEMENT DANS LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE INSCRIT DANS VOS MARCHÉS

Face aux enjeux liés au réchauffement climatique une autre approche de l'économie est nécessaire. « L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits ». Ademe

CLAUSES ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Atout clauses accompagne pas à pas les maîtres d'ouvrages dans la traduction opérationnelle de ces engagements avec une ambition commune :

- Optimiser la plus-value environnementale des politiques d'achats durables et responsable

De nombreuses modalités de mise en œuvre de cette clause sont possibles :

- Réemploi des matériaux
- Gestion des déchets
- Intégration d'éco-matériaux...

Après un diagnostic de votre programmation ou de votre opération en termes d'opportunité de mise en œuvre d'une démarche éco-circulaire, Atout clauses intervient à toutes les étapes d'un marché pour une assistance à maîtrise d'ouvrage personnalisée depuis la conception du volet environnemental du cahier des charges, la sécurisation juridique de l'écriture de la clause, jusqu'au bilan d'impact environnemental.



Nos offres de services sont adaptées aux besoins des maîtres d'ouvrage

ATOUT CLAUSES INSERTION

POUR LES MAITRES D'OUVRAGES

Conseil en maîtrise d'ouvrage pour les donneurs d'ordre :

- **Sélection du marché** ou des lots dans lesquels une clause ou un marché réservé peuvent être intégrés
- **Conception du volet insertion** du cahier des charges de l'appel d'offre
- **Appréciation des réponses** à l'appel d'offre

Conseil opérationnel sur la mise en œuvre et suivi de la clause :

- **Mise en œuvre des heures** d'insertion et sécurisation des parcours de retour à l'emploi
- **Reporting et valorisation** des heures d'insertion
- **Bilan d'opération**
- **Bilan global annuel** de la clause sociale

Atout clauses c'est aussi une gamme élargie de services :

- **Deux niveaux d'accompagnement** sur mesure en fonction des spécificités de vos marchés
- **Des ateliers de sensibilisation** à la clause pour vos équipes
- **Un diagnostic** de votre politique d'achat dans son volet social et des propositions d'optimisation



Nos offres de services sont adaptées aux besoins des maîtres d'ouvrage

ATOUT CLAUSES INSERTION



POUR LES ENTREPRISES

Information, conseil et accompagnement sur la mise en œuvre des clauses :

- **Rappel des objectifs** du dispositif et des étapes clés
- **Information** sur les modalités de recrutement
- **Mise en relation** avec les partenaires emploi pour l'insertion
- **Validation** du scénario de mise en œuvre

POUR LES BÉNÉFICIAIRES

- **Sécurisation des parcours** en partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion
- **Favorisation des montées en compétence**

ATOUT CLAUSES ÉCONOMIE CIRCULAIRE

DIAGNOSTIC ÉCO CIRCULAIRE

- **Diagnostic de la programmation d'achat ou de l'opération** en termes d'opportunité de mise en œuvre d'une démarche éco-circulaire
- **Choix des segments d'achats** et des marchés supports ou des lots
- **Conseil sur la méthodologie** de mise en œuvre : clauses économie circulaire, marché réservé, marché ESS

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN OEUVRE DES OPÉRATIONS

- **Réemploi des matériaux** de la construction
- **Gestion des déchets** de chantier
- **Traçabilité des déchets** générés par l'opération
- **Intégration des éco-matériaux**

BILAN D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'ACTION

- **Conseil en méthodologie** d'évaluation de l'opération
- **Réalisation de l'étude d'impact** sur la base des données disponibles fournies par le maître d'ouvrage
- **Restitution du bilan** devant l'ensemble des parties prenantes : maître d'ouvrage, entreprises, partenaires emploi.



UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

PIONNIER ET FORT DE 12 ANS D'EXPÉRIENCE

Pionnier sur le territoire et fort de douze ans d'expérience, Atout Clauses maîtrise le processus du début à la fin et propose des interventions sur mesure.

Atout clauses intervient à la demande à toutes les étapes d'un marché pour une assistance à maîtrise d'ouvrage personnalisée depuis la conception du volet insertion du cahier des charges, la sécurisation juridique de l'écriture de la clause, jusqu'au suivi de la bonne exécution du marché et un accompagnement sur mesure à l'entreprise attributaire pour l'aider à mettre en place la solution optimale de mise en œuvre du marché.

Actuellement, l'équipe est composée de 5 facilitateurs, 1 coordinateur chargé de développement, 1 responsable de gestion administrative et partenariale, 1 assistante administrative, 1 chargée de mission Innovation emploi, 1 chargée de mission Économie circulaire/Bâtiment durable/Achats responsables et 1 chargée de communication.

DES RETOMBÉES POSITIVES SUR LE TERRITOIRE

Atout Clauses a déjà facilité et garantit la réalisation de 2 362 654,41 heures d'insertion depuis sa création : un effet positif pour la qualité de réalisation des marchés dans les délais requis et pour les personnes éloignées de l'emploi et en difficultés socioprofessionnelles sur le bassin de Rennes.

Impulsé dès 2012 par Rennes Métropole et une vingtaine de donneurs d'ordre, cofinancé par l'Europe, le pôle d'expertise en clauses sociales et marchés réservés Atout clauses s'engage aujourd'hui à offrir des services toujours plus efficaces.

Atout clauses est soutenu dans son action pour l'emploi et l'environnement par de nombreux partenaires, tous mobilisés dans un seul but : agir ensemble pour l'emploi et la transition écologique.

Collectivités territoriales, bailleurs sociaux, entreprises, commande publique ou commande privée nous remplissons vos objectifs d'insertion avec la même exigence. Nous rassemblons les experts et les acteurs engagés du territoire sur le thème des clauses sociales, clause économie circulaire et des marchés réservés.

ILS NOUS FONT CONFIANCE



ATOUT CLAUSES

UNE ÉQUIPE MOBILISÉE POUR RÉPONDRE À VOS BESOINS



Rémi Beaufiles

Facilitateur des clauses sociales

r.beaufiles@atoutclauses.fr
07 67 51 75 80



Virginie Busca

Facilitatrice des clauses sociales

v.busca@atoutclauses.fr
07 68 28 68 86



Véronique Chotard

Facilitatrice des clauses sociales

v.chotard@atoutclauses.fr
07 81 23 76 27



Fanny L'Hermitte

Facilitatrice des clauses sociales

f.lhermitte@atoutclauses.fr
07 67 27 90 03



Audrey Messé

Facilitatrice des clauses sociales

a.messe@atoutclauses.fr
07 66 68 29 59



Gaëtan Hardy

Coordinateur & chargé de développement

g.hardy@atoutclauses.fr
07 67 88 29 52



Fanny Grimault

Chargée de mission Insertion Emploi

f.grimault@atoutclauses.fr
07 67 45 84 10



Corinne Gelin

Chargé de mission économie circulaire

c.gelin@atoutclauses.fr
06 32 68 21 23



Hanitriniaina Loizeau

Responsable de gestion administrative et partenariale

h.loizeau@atoutclauses.fr
06 33 74 19 09



Virginie Grosset

Assistante administrative

v.grosset@atoutclauses.fr
02 30 96 67 28



Maruschka Tréhen

Chargée de communication

communication@resosolid
aire.org - 06 51 30 16 62



Le Quadri,
47 avenue des Pays-Bas,
35 200 Rennes
contact@atoutclauses.fr
02 30 96 67 28